

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le onze mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres élus : 19, en fonction : 19, qui ont délibéré : 19.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Claude DRUMEL, M. Robert GALMOT, M. Michel BELDJOUDI, Mme Françoise MORETTE, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Myriam HIBLOT, Mme Christelle CAHART, Mme Anne MANDRA, Mme Noémie MAYET.

Absents excusés : M. MALLY ayant donné pouvoir à M. LEPAGE, M. FAUCHERON ayant donné pouvoir à M. GUÉNIOT, Mme PARENT ayant donné pouvoir à Madame MAYET.

Secrétaire élu : M. GUÉNIOT.

.....

Le procès-verbal de la séance de réunion du Conseil en date du 21 Avril 2016 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

.....

Avant d'aborder les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour, le Maire demande l'inscription de points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

- Désignation du coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017,
- Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Balan,
- Autorisation de démolition du lavoir situé Rue des Boulangers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

DÉLIBÉRATION n° 1 : CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE :

Aux termes des dispositions de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, et en particulier l'article L 2113-1 et suivants, la législation a prévu le dispositif juridique relatif aux communes nouvelles.

Le Maire rappelle qu'un processus a été initié depuis quelques mois avec plusieurs communes proches de Bazeilles. Finalement, à l'issue des réflexions menées dans chaque commune avec chaque conseil municipal, les communes de Rubécourt-Lamécourt, Villers-Cernay et Bazeilles ont décidé de créer une commune nouvelle. Leur proximité géographique, culturelle et sociale renforce cette volonté de partage et de développement conjoint.

La volonté des élus porteurs de ce projet s'est appuyée sur les principes fondateurs suivants :

- Fédérer les communes actuelles dans un territoire viable, cohérent et consensuel,
- Permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité rurale plus dynamique et plus attractive avec un champ d'action plus vaste donc plus efficace que celui des communes prises individuellement, tout en préservant l'identité et les spécificités de chaque village,
- Assurer dans chaque commune le maintien des services publics de proximité notamment les mairies, les écoles, la Poste, les lieux de culte, afin de garantir aux habitants un cadre de vie accueillant, sécurisant et qui leur permette aussi de s'épanouir dans une vie locale diversifiée.
- Renforcer la représentation du territoire et de ses habitants en pesant plus fort auprès de l'Etat, des collectivités locales et des EPCI.

Adopté à la majorité.

DÉLIBÉRATION n° 2 : AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE :

Dans l'éventualité d'une réponse négative des propriétaires de parcelles situées dans l'emprise du giratoire, le Maire souhaite demander au Conseil municipal l'autorisation de lancer une déclaration d'utilité publique.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 3 : DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2017 :

Suite à la demande de Monsieur le Préfet des Ardennes de dresser la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises 2017 à partir de la liste électorale, il est nécessaire de désigner un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit 6 personnes.

Le Conseil Municipal, après tirage au sort parmi la liste des électeurs, a désigné la liste des jurés d'assises pour 2017 comme suit :

- Monsieur CAHART Laurent Stéphane Michel,
- Monsieur VAUTHIER Thomas Fred Marcel,
- Madame DAZY Andrée Léone, épouse OUDART,
- Monsieur LAPIERRE Emmanuel Hervé,
- Madame PONTOISE Camille,
- Madame REVEIL Tiffany Sandrine.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 4 : FIXATION D'UN TARIF POUR LA CESSION DES CHAISES :

Monsieur le Maire rappelle que suite au remplacement des chaises de la salle Infanterie de Marine des problèmes de solidité ont été signalés à plusieurs reprises par les personnes louant la salle. L'ensemble des chaises a été remplacé au cours de l'exercice 2015. Il a donc été proposé au Conseil municipal de délibérer afin de fixer un tarif pour les personnes intéressées par l'acquisition des anciennes de chaises. Après avoir échangé, le Conseil approuve le tarif de 15 € par chaise. La quantité disponible est environ de 120.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 5 : FIXATION D'UN TARIF POUR LE BOIS :

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'acquisition de la propriété WEBER en début d'année, des travaux de nettoyage et d'élagage ont été effectués dans la propriété. Par courrier, Monsieur BOHAIN a sollicité la Mairie afin de racheter une partie du bois résultant des travaux. Le montant est fixé à 990 € pour 45 tonnes.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 6 : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Suite aux mouvements constatés depuis le 1^{er} janvier 2016 et compte tenu des remboursements des dépôts de garantie à effectuer avant la rentrée, le Maire présente les mouvements de crédits suivants :

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :

- ARTICLE 165 : Dépôts et cautionnements reçus : +2.000,00 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours :

- ARTICLE 2315 : Installations, matériel et outillage technique : -2.000,00 €

Le Maire rappelle également que le montant total des crédits inscrits reste inchangé, soit pour chaque section :

- SECTION FONCTIONNEMENT : 3.938.382,00 €
- SECTION INVESTISSEMENT : 4.314.366,00 €

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 7 : REVISION DU LOYER DE MADAME PALLOTTA :

Compte tenu de la faible augmentation du loyer en raison de l'application du tarif de la révision, le Maire propose de ne pas appliquer la révision du loyer à Madame PALLOTTA dont la sortie du logement est prévue à la fin du mois de mai.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 8 : REMBOURSEMENT DE LA FACTURE EDF A LA SCI WEBER :

Suite au rachat de la propriété WEBER par la commune, la Mairie de Bazeilles a été destinataire d'une facture EDF de la SCI WEBER de 191,49 €. Les périodes de facturation étant établies depuis l'acquisition de la propriété WEBER par la commune, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le principe de la prise en charge de cette facture.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 9 : PARUTION SUR LES PANNEAUX D'INFORMATION :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes d'associations extérieures à la commune de Bazeilles, relatives à l'affichage d'informations sur les panneaux.

Après débats au sein du Conseil municipal, il est prévu d'autoriser la diffusion des messages comme suit :

- Informations municipales et des associations bazeillaises,
- Informations de structures extérieures pour des évènements se déroulant à Bazeilles,
- Diffusion de messages relatifs à des évènements nationaux ou des causes nationales (Téléthon)

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 10 : DEMANDE D'IMPLANTATION DE RUCHES :

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur DAVE Nicolas relative à l'implantation de ruches à Bazeilles, à côté du lavoir situé Rue d'En-bas.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'implantation de ruches comme souhaitée par monsieur DAVE et précise que cette implantation devra respecter la réglementation en vigueur, notamment concernant les règles de sécurité.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 11 : ADHESION A L'ASSOCIATION « COTE COUR » :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jacques BARILLY, adjoint en charge de la culture, qui présente le projet d'adhésion à l'Association « Côté cour ». L'adhésion à cette association donnerait la possibilité d'accéder à une programmation culturelle de qualité diffusée dans des salles non dédiées, et pour en faire bénéficier un large public. L'adhésion est fixée pour un coût de 100 €.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 12 : DEMANDE D'OCCUPATION DE SALLE PAR « BAZEILLES ANIMATIONS » :

Monsieur le Maire présente la demande faite par l'association « Bazeilles Animations » concernant une demande d'occupation de salle, pour exposer le matériel et pour disposer d'un lieu de réunion accessible aux membres de l'association. Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de mettre à disposition de « Bazeilles Animations » une salle de réunion située à l'étage de la salle Infanterie.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 13 : TARIFS FORAINS :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BARILLY, adjoint délégué qui présente le dispositif applicable lors de la fête foraine 2016. Des tickets gratuits seront distribués aux enfants des écoles et aux collégiens : 2 tickets pour les manèges enfants et deux tickets pour les manèges adultes. Mesure prise afin de faire bénéficier l'ensemble des forains des tickets gratuits mis à la disposition des enfants.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 14 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier reçu de l'INSEE en vue du recensement de la population qui doit se dérouler du 19 janvier au 18 février 2017. Afin d'organiser et de suivre les différentes opérations liées au recensement, monsieur le Maire propose de nommer, Madame Corinne JULIO, coordonnateur communal.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 15 : AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC BALAN :

Le plan de financement actualisé des travaux du rond-point à la sortie de la zone commerciale de Bazeilles fait apparaître les montants pour chaque commune comme suit : Balan : 108.953,52 € ; Bazeilles : 304.245,48 €.

DÉLIBÉRATION n° 16 : AUTORISATION DE DEMOLITION DU LAVOIR :

Suite à des nuisances répétées à proximité du Lavoir situé Rue des Boulangers, le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la démolition du lavoir afin de garantir à la tranquillité publique pour les riverains et les piétons de ce quartier.

Adopté par 18 voix pour et une contre.

REMERCIEMENTS :

- Madame MORETTE Françoise,
- Club Rocky Mountains.

QUESTIONS DIVERSES :

- SOS Chats,
- Demande de Monsieur BROUSSE,
- Courrier de Habitat 08,
- Demande de Monsieur GRASMUCK sur le lancement de la procédure de révision du PLU,

INFORMATIONS :

- Concert le 4 juin 2016 à l'Eglise de Bazeilles de Misa Tango,
- Rencontre à la salle Montvillers avec des Habitants et élus de Saint Privat La Montagne.

**La séance est levée à vingt-deux heures,
Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.
Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations**

